

COMMUNIQUÉ SUR LE RAPPORT SANTE MENTALE ET AVENIR DE LA PSYCHIATRIE

Le Syndicat National des Psychologues salue la publication du rapport déposé par le député Denys Robiliard en conclusion des travaux de la mission sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie.

Nous sommes satisfaits de voir enfin figurer dans un rapport parlementaire la profession de psychologue et mentionner le travail incontournable qu'ils réalisent depuis de nombreuses années dans le domaine de la santé mentale et de la psychiatrie.

Notre compétence en matière de diagnostic psychologique et de psychothérapie est bien identifiée, de même que notre appartenance aux sciences humaines et notre position en dehors de la hiérarchie des filières médicales et paramédicales.

Dans le contexte actuel de la baisse des moyens des secteurs hospitaliers, pour répondre aux besoins des populations et de leurs territoires, nous estimons qu'il est d'autant plus urgent de prêter attention au rôle que les psychologues peuvent jouer de par leurs expertises cliniques dans le système de santé.

Les dispositions favorisant l'accès direct au psychologue en premier recours correspondent à la demande du public et rencontrent notre totale approbation.

Nous estimons qu'il est aujourd'hui nécessaire qu'un texte législatif vienne conforter les missions des psychologues au service des usagers et leur place dans le système de santé français.

Nous sommes ainsi particulièrement favorables à l'étude de la faisabilité du remboursement de certains de nos actes par la sécurité sociale – d'autant que les psychothérapies réalisées par des psychiatres bénéficient déjà de ce type de prise en charge.

Le Syndicat National des Psychologues souhaite donc vivement que les propositions de ce rapport soient suivies d'effets et en particulier qu'elles débouchent sur des textes législatifs permettant leur mise en œuvre réelle et effective.

Nous invitons les parlementaires à inscrire dans la future loi de santé publique les avancées concernant la place des psychologues.

Nous souhaitons notamment que cette loi soit l'occasion de finaliser la réglementation de la profession de psychologue en instituant une instance nationale indépendante chargée de réguler la déontologie et l'exercice professionnel.

Le secrétaire général,
Jacques BORGY

Le secrétaire de la
commission FPH,
Guillaume LUGEZ

La secrétaire générale adjointe et
secrétaire de la commission
Santé mentale,
Marie-Claude CATHELINEAU